

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

--o0o--

du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PÉROUGES

2025029

Séance du 05 mai 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation

28/04/2025

Date d'affichage

28/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq mai à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Éric MEUNIER, Alain MORGILLO, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence DE POUMEYROL et Philippe LAMBERT donne pouvoir à Christelle MORTEL

Absents : Paul SAISSET

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC CTG**

Dans le cadre de la convention territoriale globale, un diagnostic de territoire doit être réalisé en vue d'un renouvellement. Le cabinet M2C a été retenu, il sera notre interlocuteur privilégié dans cette démarche.

Le cout de cette étude est de 19 908€. La CAF de l'Ain participe au financement à hauteur de 50%, le restant sera partagé entre toutes les communes signataires de la convention annexée, au prorata du nombre d'habitants.

Pour aider à l'organisation des dépenses, la commune de Loyettes se chargera de porter le projet en son nom. Elle avancera les dépenses et facturera aux différentes communes selon les modalités indiquées sur ladite convention.

Après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

Article 1 : Décide de participer au financement du diagnostic CTG. Il s'engage à verser le remboursement à hauteur de 185.14€ à la commune de Loyettes.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention de partenariat diagnostic CTG.



Fait à Pérouges

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*